

Compte rendu du Conseil Municipal du 4 mai 2018

Absente : Madame BASTIT
Excusée : Madame SERVAT

Monsieur BOUSQUET est désigné secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 mars 2018

VOTE à l'unanimité (7 votes pour et 3 abstentions de Madame TOULOU et Messieurs BARRAQUE et CIROT due à leurs absences lors de la séance précédente) le compte-rendu présenté.

2. Avenants au marché : Extension et restructuration de l'Ecole communale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'avenant aux travaux pour les lots N°1, N°5, N°8 et N°11 transmis par le maître d'œuvre la S.C.P.A Bidegain & De Verbizier.

Avenants	Lot	Entreprises	Objet	Montant
N°2	Lot 01 : DEMOLITIONS- GROS-ŒUVRE-VRD	SARL CASADEBAIG	Main courante escalier et palier Réseaux Voirie	10 456.00 € HT Soit 12 547.20€ TTC
N°2	Lot 05 : MENUISERIES EXTERIEURES- SERRURERIE	SAS LABASTERE 64	Porte métallique, porte 1 vantail et ferme porte	3 154.10 € HT Soit 3 784.92€ TTC
N°1	Lot 08 : ELECTRICITE- COURANT FORT- COURANT FAIBLE	SARL POYER & FILS	Reprise Réseau partie existante	3 412.00 € HT Soit 4 094.40€ TTC
N°1	Lot 11 : SOLS SOUPLES	SARL PAU SOLS SOUPLES	Ragréage fibré	1 631.23 € HT Soit 1 957.47 € TTC

☛ Le montant des travaux en plus-value s'élève à la somme de 18 653.33 € HT soit 22 383.99€ TTC

VOTE à l'unanimité

- Monsieur BLANCHARD fait un point sur les travaux à venir à l'école.
- Monsieur CAZANAVE présente à son tour les travaux à prévoir pour la voirie communale.

3. DM N°1 Commune : Avenants Ecole

Monsieur le Maire précise qu'étant donné que les avenants précédemment proposés au Conseil Municipal ont été validés (le cas échéant), il convient d'augmenter la somme prévue au BP de l'opération Extension et restructuration de l'école du même montant, par la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Article	Désignation	Opération	Montant
020 (020)	Dépenses imprévues		- 22 000.00 €
2031 (20)	Frais études Pignard	150	- 384.00 €
2315 (23)	Installation, matériel...	135	22 384.00 €
Total dépenses :			0€

VOTE à l'unanimité

4. Révision du tarif de la cantine

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le tarif de la cantine. En effet, celui-ci n'a pas été révisé depuis le 1^{er} janvier 2013.

Considérant le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatifs aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public précise que désormais les augmentations des tarifs de la cantine scolaire ne sont plus encadrées.

Monsieur le Maire fait lecture du paragraphe relatif au tarif du repas à la cantine de l'école évoqué au conseil d'école.

Madame TOULOU fait remarquer à l'assemblée que le prix est très compétitif néanmoins elle précise que certaine famille n'arrive pas à payer.

Elle propose donc d'augmenter progressivement le coût du repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

FIXE à l'unanimité le prix de la cantine comme suit :

- prix du repas : 2.30 € au lieu de 2,20 € actuellement.

PRECISE que ce nouveau tarif sera appliqué à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 et sera également intégré dans la future modification du règlement.

5. Charges Husté 2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de faire payer les charges d'électricité des parties communes de la Maison Husté pour l'année 2017, aux locataires.

Considérant que le montant total des factures s'élève à 361.34 euros, soit 361.34 € / 6 logements = 60.22 € **par locataire**. Il explique qu'il faut tenir compte de la situation particulière de deux redevables en particulier, Mesdames CAMPIOLI et LABASTARDE.

VOTE à l'unanimité

6. Révision des loyers non-conventionnés 2018

Monsieur le Maire, rappelle aux membres présents qu'il conviendrait de procéder à la révision des loyers communaux non conventionnés au 1^{er} juillet 2018.

La révision est basée sur l'indice de référence des loyers publiés trimestriellement par l'INSEE en utilisant le calcul suivant :

- Nouveau loyer = ancien loyer x (indice de référence des loyers 4^e trimestre 2017 / indice de référence des loyers 4^e trimestre 2016).

Monsieur le Maire indique les indices nécessaires au calcul :

- IRL 4 ^{ème} T 2017 : 126.82	} <u>Soit + 1.05%</u>
- IRL 4 ^{ème} T 2016 : 125.50	

Ce qui donne les loyers suivants :

- ✓ **Groupe scolaire :**
 - Monsieur Franck MARLY 253.67 € (au lieu de 251.04 €) soit 254 €
 - Madame Juliette POURE 379.60 € (au lieu de 375.66 €) soit 380 €

- ✓ **Atelier :**
 - M. PAIRAULT Christian : 110.94 € (au lieu de 109.79 €) soit 111 €

VOTE à l'unanimité

7. Informations et Questions diverses :

- **Aire de camping-car :**

Monsieur BOUSQUET explique la plainte d'un administré au sujet du nombre de stationnement à l'aire de Camping-car. Il informe l'assemblée qu'il est intervenu dans la journée même pour faire appliquer le règlement. Il propose de faire des panneaux avec l'arrêté du Maire afin de renforcer l'information. Il précise que certaines collectivités tiennent un registre d'enregistrement des départs et des arrivées des camping-cars.

Monsieur BARRAQUE propose d'éventuellement matérialiser le passage avec toutes les complications que ça peut impliquer.

Monsieur BOUSQUET explique qu'un habitant de la commune stationne également à l'aire de Camping-car.

Madame MIRANDON propose de mettre en place, une contravention afin de sensibilisé les occupants et ainsi faire respecter la réglementation existante.

- **Voirie et Fleurissement :**

Monsieur CAZANAVE présente le projet de fleurissement pour cette année, il informe l'assemblée que l'entreprise BONCAP s'occupe de préparer les jardinières dans un délai de maximum de trois semaines.

Il propose de faire un parterre le long du parking de l'école.

Monsieur CAZANAVE explique qu'il faut intervenir sur différentes buses localisées dans le village.

Il explique qu'une société va intervenir au niveau de la ferme de « chez GUEDOT », vers la Maison « WATLEY ». Des travaux sont à prévoir notamment au niveau de la reprise des fossés au niveau de la Maison « BARBAU » et chemin de Pelecq.

Des travaux d'enrobé sont prévus au niveau de la montée allant au foyer rural, au parking Husté, l'entrée du chemin de Moutes, la route de Bosdarros et le chemin de Lapeyrade.

Il informe également qu'il va y avoir la création de stationnement à la garenne.

Monsieur MOULINER assurera les travaux de la ronde du Pic.

Il informe également que le délai de livraison de la machine à démousser est retardé.

- **Commission Cadre de vie :**

Monsieur BOUSQUET propose de réunir la commission le 22/05/2018 à 19h30.

Madame TOULOU indique que l'ordinateur portable de la mairie est lent et qu'elle rencontre des difficultés lors de la rédaction d'AMASSA.

- **Travaux :**

Monsieur BOUSQUET présente le devis la société CASADEBAIG relatif à la démolition de la maison PIGNARD et en fait la lecture. Il propose d'en reparler plus en détail au prochain conseil.

- **Spectacle de Noël :**

Madame TOULOU invite l'assemblée à réfléchir au choix du spectacle de Noël. Il précise qu'une décision doit être prise rapidement afin de réserver la prestation dans les meilleurs délais.

Fin de la séance à 21H50

Date du prochain Conseil municipal le 22 juin 2018 à 20H30